



Commune de
Corcelles-près-Payerne
Route de Bitternaz 13
1562 Corcelles-près-Payerne

Municipalité
Législature 2026 - 2031

Au Conseil communal

Corcelles, le 5 octobre 2026

Préavis municipal N° 14/2026

Budget 2027

Dicastère : Finances

Approuvé en séance de la Municipalité du 05.10.2026

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation le projet du budget pour l'année 2027. Le budget des investissements est remis à titre informatif.

Ce budget, adopté par la Municipalité lors de sa séance du 5 octobre 2026, prévoit des charges de CHF 16'251'761.83 et des revenus de CHF 16'241'537.26, soit un **excédent de charges de CHF 10'224.57**. Ce résultat prévisionnel satisfait la Municipalité.

S'agissant des investissements, ils sont estimés à hauteur de CHF 6'976'000.00 sur divers projets, déjà soumis, ou qui le seront prochainement, à l'approbation du Conseil.

Afin de vous faciliter au maximum la lecture et la compréhension du budget, notre boursière a converti la comptabilité 2025 de la base MCH1 à la base MCH2. Ceci a été fait de manière manuelle, avec quelques adaptations pour correspondre au nouveau plan comptable.

Le budget selon la classification fonctionnelle est remis avec le présent préavis, ainsi que le budget par nature résumé et les commentaires. Le budget par nature détaillé est remis uniquement par courriel. Les conseillers qui souhaitent obtenir cette version en format papier sont priés d'en faire la demande directement à la boursière.

Un vœu avait été formulé par la commission du budget 2025 ; qui souhaitait un aide-mémoire sur le fonctionnement de la comptabilité communale. Nous vous le remettons avec ce préavis, en priant à tous les conseillers de bien vouloir en prendre connaissance au préalable de l'étude du budget. Il apporte de nombreuses réponses aux questions fréquemment posées par les membres des commissions COBU et COGE lors de l'étude des préavis « Budget » et « Gestion ». Il a été élaboré par notre boursière, qui pourra le compléter si besoin (document évolutif, tout point jugé pertinent sera ajouté au fil du temps).

Evolution des charges par nature en 2027

1) 30 Charges de personnel

Les charges sont plus élevées en 2027, en raison de l'augmentation de la rétribution des membres du législatif et de l'exécutif. Deux postes à temps partiels seront ouverts sur l'année 2027, impliquant également une hausse des charges du personnel.

2) 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

On constate une hausse globale de CHF 62'000.00, notamment par l'augmentation de l'eau potable achetée à l'AIEPV, l'achat d'un véhicule de remplacement pour la voirie et la fourniture de Hardware et Software pour l'administration communale. D'autres coûts viennent également augmenter ce poste, notamment les frais en lien avec le parascolaire. En contrepartie, des coûts planifiés pour 2026 n'apparaissent plus, comme la sortie des aînés, qui a lieu tous les 2 ans, la réfection du temple et autres travaux.

3) 33 Amortissements du patrimoine administratif

Nous commençons à amortir comptablement les travaux liés aux drainages de la parcelle « En Rosex » (préavis 08/2025), effectués durant l'année 2025. La propriété du Collège (future école) a été totalement amortie en 2025.

4) 34 Charges financières

Les charges financières augmentent, en raison du nouvel emprunt contracté en juin 2026, pour les travaux en Bitternaz.

5) 35 Attributions aux fonds et financement spéciaux

Avec l'encaissement de la taxe de raccordement de Lidl, nous pouvons générer des attributions aux fonds spéciaux, pour l'eau potable et les eaux usées.

6) 36 Charges de transfert

Les charges de transfert correspondent à tous les montants que nous devons verser au canton et aux différentes associations intercommunales. Ces charges sont en constante évolution, notamment en raison de l'augmentation de la population. Nous pouvons noter une augmentation principalement au niveau de l'écolage pour les classes primaires et secondaire (+ CHF 560'000.00) et la péréquation intercommunale (+ CHF 250'000.00).

7) 39 Imputations internes

Les imputations internes sont en légère augmentation par rapport au budget 2026. Il s'agit en particulier des traitements du personnel, répartis dans les différents dicastères.

Evolution des revenus par nature en 2027

Les éléments suivants sont à relever :

1) 40 Revenus fiscaux

Pour les personnes physiques, les évaluations ont été faites en prenant en considération les acomptes 2026 connus au moment de l'établissement du budget et les taxations 2025 entrées en force. Ils ont été calculés sur la base de l'arrêté d'imposition en vigueur en septembre 2026. Nous précisons que les formules et méthodes de calculs sont proposées par le Canton de Vaud. Une légère hausse de CHF 105'000.00 est planifiée sur ce poste, englobant les impôts des personnes physiques et morales.

2) 41 Patentes et concessions

Légère augmentation grâce à la vente d'eau potable.

3) 42 Taxes et redevance

L'augmentation d'environ CHF 420'000.00 est principalement due aux taxes qui seront versées par Lidl, lors de la délivrance du permis de construire.

4) 44 Revenus financiers

L'augmentation par rapport au budget 2026 s'explique principalement par les loyers que nous encaisserons pour l'Auberge communale et la location de la grande salle. Ces revenus étaient absents pour une partie de l'année 2026, en raison des travaux de rénovations.

5) 45 Prélèvement sur les fonds et financement spéciaux

Le budget pour les ordures ménagères et la déchetterie étant déficitaires, nous devons effectuer deux prélèvements pour équilibrer ces groupes de comptes.

6) 46 Revenus de transferts

La péréquation financière augmente à nouveau ce poste, avec une augmentation des revenus d'environ CHF 700'000.00 par rapport au budget 2026.

7) 49 Imputations internes

Toutes les imputations internes en charges doivent obligatoirement se balancer en produits, dans les natures dont elles proviennent. Cela concerne principalement les traitements du personnel.

Conclusion

Cette année, la Municipalité présente un budget presque à l'équilibre, avec un excédent des charges à hauteur de CHF 10'224.57.

Cette planification permet à la Municipalité d'aborder sereinement l'exercice futur. Elle devrait mener à bien les différents projets courants.

Pour de plus amples renseignements, nous vous renvoyons aux pages explicatives du budget 2027 annexé. De plus, M. Laurent Cosendai, responsable des finances, au besoin tous les municipaux ainsi que la boursière communale, sont à disposition de la commission pour tout complément d'information souhaité.

En conclusion, nous vous proposons de voter la résolution suivante :

Le Conseil communal de Corcelles-près-Payerne, après avoir entendu le rapport de la commission sur le préavis no 14/2026, décide :

Art. 1

D'approuver le budget pour l'année 2027 tel que présenté.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

Le Syndic :		La Secrétaire :
 D. Givert		 S. Joye

Annexes : Budget 2027, commentaires et aide-mémoire